

FICHE D'INFORMATION DE TRAVAUX N° 1

PRDP-RD 767 Liaison Porh-Legal/Siviac

Réalisation d'une section à 2 x 2 voies

Communes de MOREAC & EVELLYS

Mai 2022



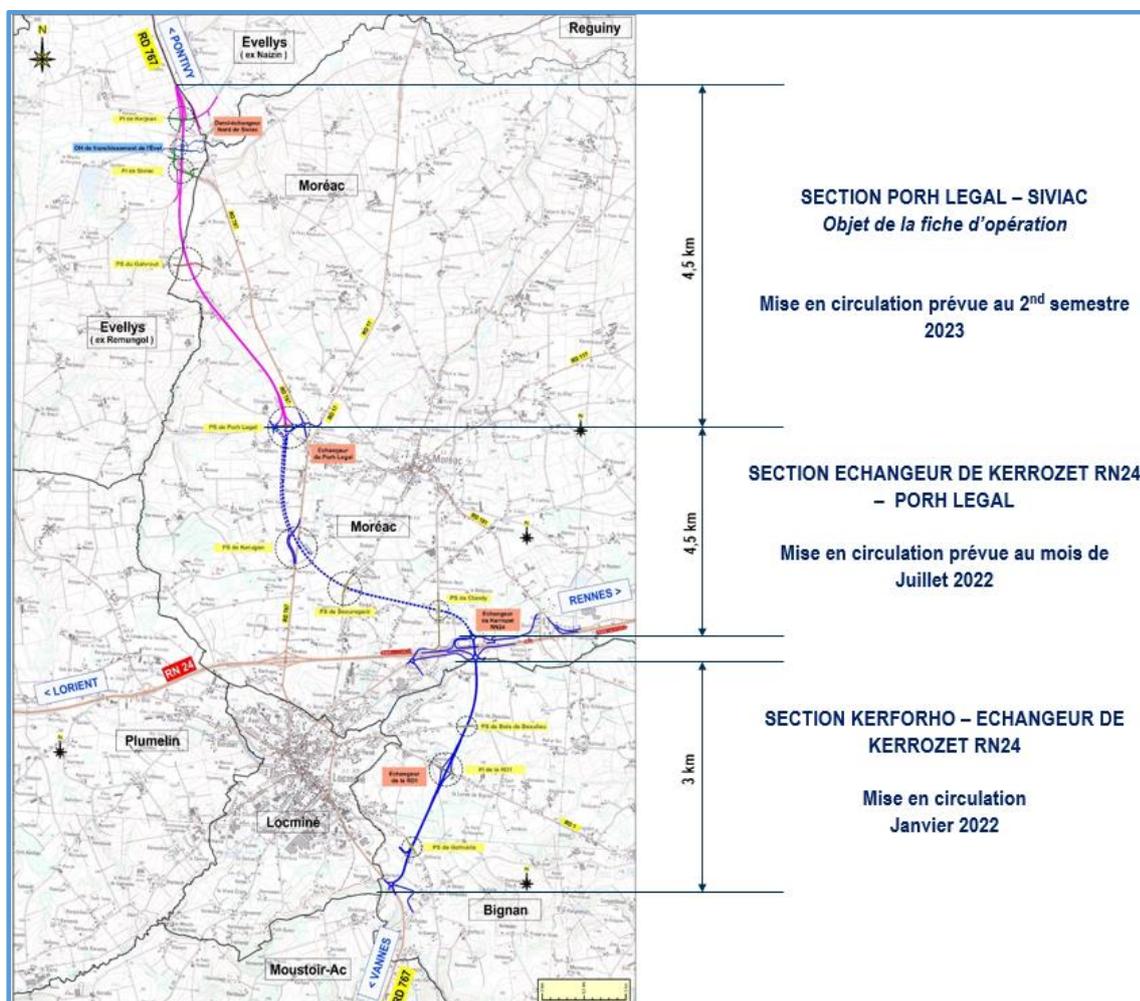
DIRECTION DES ROUTES
ET DE L'AMÉNAGEMENT
Service grands travaux
neufs ouvrages d'art

Objet de L'opération

Inscrite dans le Plan Routier Départemental Prioritaire, cette section s'intègre dans le cadre de l'aménagement de l'axe Triskell entre Vannes et Saint-Brieuc sur la RD767 et plus particulièrement sur la section Locminé - Siviac.

Les travaux consistent en la réalisation de **4500 ml de 2x2** voies entre les lieux-dits Porh Legal et Siviac sur les communes de MOREAC et EVELLYS.

Plan de situation



Description des travaux

Le marché nécessaire à la construction de cette section a été attribué au groupement d'entreprises **EUROVIA BRETAGNE / LESSARD TP** pour un montant d'environ **10,0 M€ TTC**.

Ces entreprises auront en charge la réalisation des terrassements, de l'assainissement et des chaussées

La durée prévisionnelle des travaux est de **24 mois** à compter du 9 Mai 2022.

Pour la réalisation des travaux et pour se conformer aux différents arrêtés, nous serons accompagnés pour la prise en compte des contraintes environnementales par les bureaux d'études RIVES et AEPE GINKO.

Pour ce qui concerne la prise en compte de la coordination et de la sécurité sur le chantier nous serons accompagnés par l'agence PROJECTIO.

Information et restrictions durant travaux

1- Information

✓ Suivi :

Les services techniques départementaux (DRA - Direction des Routes et de l'Aménagement) assurent les différentes missions relatives au suivi d'un grand projet :

- La représentation de la maîtrise d'ouvrage (y compris gestion du domaine public) et la responsabilité de la maîtrise d'œuvre (DRA/direction)
- La représentation de maîtrise d'œuvre (DRA-SERGT en phase études – DRA/SGTNOA en phase chantier)
- Le suivi de gestion de l'exploitation des routes départementales durant le chantier (DRA/ATDNE/SERD(s) de Locminé et Pontivy) et notamment la mise en place de la signalisation réglementaire des déviations, des basculements de la circulation.

✓ Phasage :

➤ Les phases notables de ce chantier sont les suivantes :

1. La réalisation de la section courante avec une progression des terrassements allant de l'échangeur de Porh Legal vers Siviac
2. La mise en service du PI de Siviac qui permettra de libérer l'emprise de la future 2x2 voies
3. La réalisation du raccordement nord de la section à la 2x2 voies existantes qui permettra la mise en circulation de la 2 x 2 voies
4. La réalisation des raccordements des voies secondaires : PI de Kerjean, raccordement Est Siviac.

2- Restrictions durant travaux

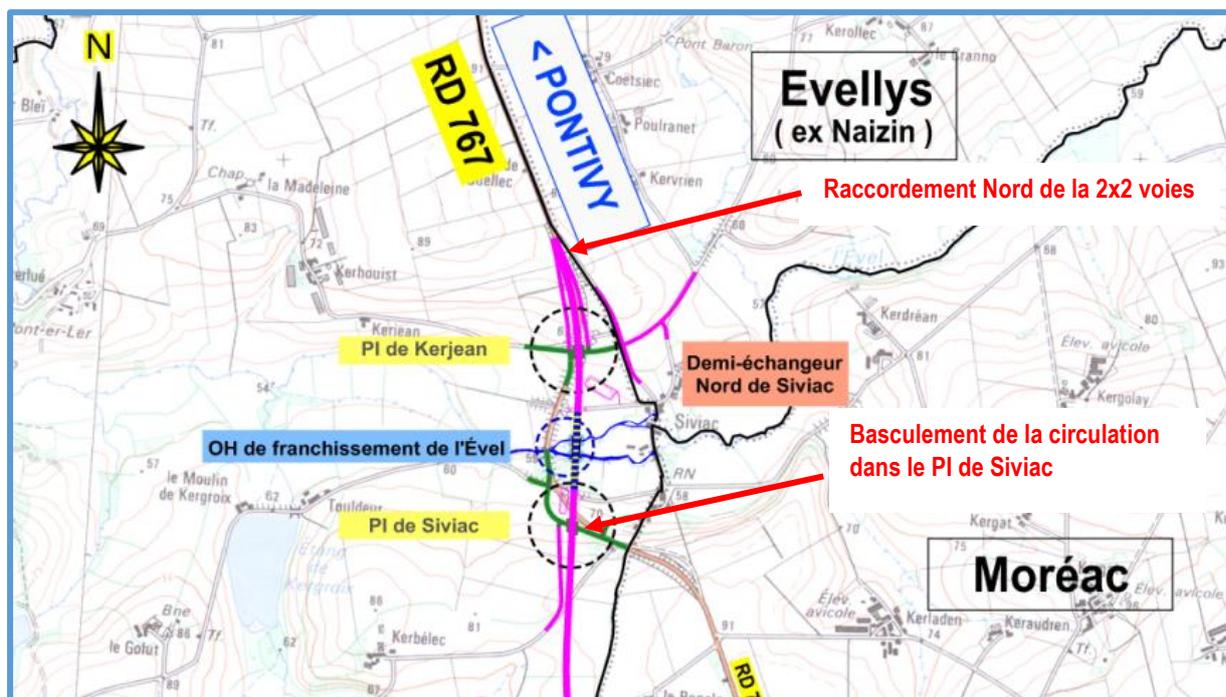
➤ Mise en service du PI de Siviac

La réalisation des raccordements de chaussée nécessaire au basculement de la circulation de la RD767 actuelle dans le Passage Inférieur de Siviac se fera sous circulation mis à part la mise en œuvre des enrobés qui aura lieu de nuit.

➤ Travaux de raccordement de la 2x2 voies en construction à la 2x2 voies existante au nord de la section

Les travaux de raccordement de la nouvelle section à la 2 x 2 voies existante côté Pontivy seront réalisés sous circulation.

Des basculements de circulation seront nécessaires sur les voies Est dans un premier temps puis sur les voies Ouest dans un second temps.
Le démontage des glissières de sécurité ainsi que la mise en place de la signalisation seront organisés par l'agence départementale Nord-Est ; SERD de PONTIVY.



Contacts

Maîtrise d'ouvrage : Conseil départemental du Morbihan

Maîtrise d'œuvre : Direction des routes et de l'aménagement

Contact avec les élus ou la presse :

Davy DANO (cabinet) : 02 97 54 80 02

Xavier DOMANIECKI (directeur DRA) : 02 97 54 83 60 – email : xavier.domaniecki@morbihan.fr



**Le conseil départemental attire l'attention de l'ensemble des usagers :
restez vigilant et respecter les agents qui interviennent sur les
chantiers dans le but d'améliorer les conditions de circulation.**

Contacts pour tous les usagers, riverains ou associations :

Message par courrier à M. le Président du conseil départemental

Ou voie électronique dans la rubrique:

<https://www.morbihan.fr/contactez-nous/> ou par mail :

routes@morbihan.fr

Merci d'éviter d'adresser un mail sur une boîte personnelle, car il n'y aura pas de réponse compte-tenu du nombre important de messages.